

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°82/2025

Communauté de Communes Nièvre et Somme

1 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT

Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55

Membres titulaires présents : 36

Membres votants : 40

L'an Deux mille vingt-cinq, le 12 Juin à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 28 mai 2025, s'est réuni au foyer de vie « le château blanc » - Rue Chanzy à Flixecourt, sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, SOUILLARD, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE,

Mrs HERBETTE, CARLIER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, BEC, MADANI BUTIN, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, HENRY, PARMENTIER, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRENOY, CAPRON, ROUSSEL, DE ALMEIDA, MINET,
Mrs PINCHON, LEITAO, DE LIMERVILLME, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, COLOMBEL, BLAIZEL, DELVILLE, BELLAREDJ, CARLE, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Pouvoirs : M BELLAREDJ donne pouvoir à M WALIGORA

Mme DE ALMEIDA donne pouvoir à M HENRY

M CARLE donne pouvoir à M PARMENTIER

Mme MINET donne pouvoir à Mme SOUILLARD

Secrétaire de séance : M DELAFOSSE

OBJET : Contribution Pôle Métropolitain du Grand Amiénois Avélo 3

La séance étant ouverte,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Vu la compétence Mobilité exercée par la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°17/2018 en date du 14 mars 2018 adoptant les statuts du Pôle métropolitain du Grand Amiénois

Vu la délibération du PMGA en date du 5 Avril 2025 approuvant les participations financières des EPCI pour le projet AVELO 3

Suite à l'adoption du budget 2025 du PMGA et à l'appel à projet AVELO 3 de l'ADEME pour lequel le pôle métropolitain a été retenu, il y a lieu de délibérer sur la participation financière de la Communauté de Communes à cette action.

Le projet AVELO 3 comprend 2 axes :

- Axe 3 dit « Projet » relatif au soutien de l'animation et de la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire.
- Axe 4 dit « Poste » relatif au recrutement d'un agent pour l'animation de la dynamique cyclable, mobilité active sur le territoire du PMGA.

La contribution de la CCNS pour les années 2025, 2026 et 2027 pour l'axe 3 est fixée à 2 188,00 € par an soit 6 564,00 € au total.

La contribution de la CCNS pour les années 2025, 2026 et 2027 pour l'axe 4 est fixée à 1 119,00 € par an soit 3 357,00 € au total.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve la participation financière de la Communauté de Communes Nièvre et Somme au Pôle Métropolitain du Grand Amiénois pour le projet AVELO 3 pour les années 2025 à 2027 pour un montant total de 6 564,00 € pour l'axe 3 et de 3 357,00 € pour l'axe 4.
- Autorise le Président à procéder au mandatement des sommes dues et à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 13 juin 2025 et de sa publication le 16 juin 2025.

